

ont été le fait de leur confiant abandon, de leur malade imprévoyance et de leur étrange facilité à devenir la proie des fripons. Après la mort des paralyés généraux, les tribunaux ont encore à décider si une volonté puissante et ferme a présidé à la confection de certains marchés ou contrats, ou si des dispositions testamentaires ne sont point entachées de nullité.

§ XXXII. — La paralysie générale est une affection lente, essentiellement chronique, caractérisée par des troubles de l'intelligence, de la motilité et de la sensibilité, et qu'un délire spécial — ambitieux ou mélancolique — aide principalement à reconnaître. Cette maladie se rattache anatomiquement à des adhérences des méninges et à une altération inflammatoire chronique de la substance corticale du cerveau.

Soit au début, soit dans des périodes de rémission de la paralysie générale, il n'est pas rare d'observer des déterminations en désaccord absolu avec les antécédents du malade : démissions non motivées, changements inattendus de religion, de carrière ou de résidence, associations commerciales tout à fait étranges ou mariages disproportionnés ou scandaleux. En pareille occurrence, la difficulté est toute clinique, et il suffit que le médecin fasse un diagnostic exact et dicte les mesures qu'imposent la science, la probité et l'honneur; pour que tous les pièges tendus à la faiblesse disparaissent aussitôt.

§ XXXIII. — La pellagre est une affection chronique caractérisée par des troubles digestifs, par un érythème sur les parties du corps en rapport avec les rayons solaires, et, dans le tiers des cas, par des désordres du côté de l'intelligence.

Les pellagres, dont l'entendement est compromis, sont apathiques, insoucians, hypochondriaques, silencieux et tristes. Ils tombent parfois dans l'immobilité et la stupeur. Bien qu'ils aient l'apparence d'automates, ils sont extrêmement dangereux, mettent le feu, étranglent leurs enfants, ou se suicident. Il n'est pas rare de voir éclater chez ces malades de véritables accès maniaques avec hallucinations, crises vertigineuses, actes de violence, courses à travers la campagne et impulsions criminelles irrésistibles.

La pellagre ne confère pas le bénéfice de l'impunité quand même. Analogue à toutes les lésions mentales paroxystiques, elle laisse discutable les actes civils ou criminels qui sont nettement en dehors des manifestations pathognomoniques de la maladie. Là encore, l'exactitude clinique tranche la difficulté médico-légale.

§ XXXIV. — La folie alcoolique<sup>1</sup> supprime totalement le libre arbitre, et par suite l'imputabilité.

La forme aiguë de la folie alcoolique est souvent décrite sous le nom de *delirium tremens*. Le malade est extrêmement agité; il crie, vocifère, menace; il a des hallucinations de la vue, aperçoit des souris, des chats, des serpents, des fantômes, des squelettes, et, dans son effroi, cherche à fuir, commet des tentatives de meurtre et de suicide, ou se tue accidentellement. Il a souvent des convulsions épileptiformes.

1. Il n'est question ici ni de l'ivresse ni de l'ivrognerie.

§ XXXV. — La forme subaiguë de la folie alcoolique est caractérisée par un délire mélancolique, accompagné d'hallucinations de la vue et de l'ouïe, et d'idées de persécution. Le malade entend des bruits sinistres, des voix qui l'accusent ou qui lui annoncent qu'il va mourir; il craint d'être empoisonné; il a des fourmillements, des douleurs fulgurantes, des tremblements, des soubresauts, des crampes et de l'insomnie. Dans cet état, il est pusillanime et terrifié. Aussi est-il beaucoup plus dangereux pour lui-même que pour les autres.

§ XXXVI. — L'imbécillité tient le milieu entre l'intégrité intellectuelle et l'idiotie. Elle entraîne nécessairement l'incapacité et l'irresponsabilité.

L'imbécile n'obéit qu'à des penchants grossiers ou à des instincts brutaux. Il commet des crimes inconsciemment, sans s'en douter, ou par un motif puéril, ou encore à l'instigation d'un malfaiteur.

§ XXXVII. — L'idiotie consiste dans un défaut de développement des facultés intellectuelles et s'accompagne d'ordinaire de malformations physiques multiples. L'idiot n'a pas même l'instinct de la conservation.

§ XXXVIII. — Le crétinisme est une idiotie endémique, qui s'observe de préférence dans certaines vallées et qui, dans le tiers des cas, s'accompagne de goitre. Il y a trois sortes de crétins : les crétineux, les demi-crétins et les crétins complets.

§ XXXIX. — La surdi-mutité ne peut pas être considérée aujourd'hui comme une cause absolue d'incapacité et d'irresponsabilité. Aucune règle générale ne peut être posée. Chaque cas particulier exige un examen spécial. La difficulté médico-légale dépend du degré de développement intellectuel et moral de l'individu.

#### MODÈLES DE RAPPORTS

##### I. — *Le collégien de Pontoise. — Arriération intellectuelle. — Accès de délire alcoolique. — Meurtre. — Attentat à la pudeur.*

Je soussigné, etc.

1° **Antécédents de Laurence.** — Alphonse Laurence est né en 1860. Dès les premiers mois de la vie, il a été affecté d'un écoulement purulent des deux oreilles, qui persiste aujourd'hui encore. Il est sourd du côté gauche.

Comme tous les enfants qui comptent des aliénés parmi leurs ascendants, son développement intellectuel s'est très tardivement opéré. Il n'a commencé à parler qu'à quatre ans et demi.

Placé d'abord dans une école du faubourg Saint-Martin, à Paris, il y est resté deux ou trois ans et il y a lentement appris à lire et à écrire. En 1869, il a été envoyé au collège de Pontoise. Là, en 1870, Remy, l'un de ses maîtres, l'a un jour attiré, caressé et placé sur ses genoux, puis il se serait livré à des rapports contre nature, tout en exerçant sur les organes génitaux de l'enfant les plus obscènes attouchements.

Ces faits se seraient renouvelés environ vingt ou vingt-cinq fois, auraient tou-

jours causé à la victime une certaine douleur anale, et seraient devenus pour Pélève, ainsi souillé, l'origine d'habitudes solitaires actuellement très fréquentes.

Au collège, Laurence était très malheureux. Ses condisciples se moquaient de lui, lui faisaient de mauvais tours, lui reprochaient d'avoir une maladie des oreilles, de sentir mauvais, de manquer d'intelligence et d'avoir la figure de travers; ils lui donnaient des sobriquets et l'appelaient *bête, putois, cormoran, idiot, débardeur*, etc. On était très excité contre lui, on l'attendait à la sortie du collège, on le harcelait et on le frappait. Laurence se défendait, mais il se montrait affligé et aigri, parfois même découragé et désespéré. C'est ainsi qu'il aurait dit qu'on lui en ferait tant *qu'il se jeterait à l'eau ou qu'il se pendrait*. Son père est alors allé l'attendre à la porte de la classe.

Dès le jeune âge, il avait eu des frayeurs nocturnes. A quatorze ans et demi, il couchait encore dans le lit de sa mère. Poltron et impressionnable à l'excès, il s'évanouissait à la vue d'une goutte de son sang. Enfantin et arriéré dans ses jeux, il ne recherchait volontiers que la société de garçons bien plus jeunes que lui. En dernier lieu, il appartenait à la deuxième classe de français, ne possédait qu'une mémoire infidèle et ne travaillait presque pas. On ne lui connaissait ni vocation ni aptitude, et ses parents avaient espéré pouvoir faire de lui un tanneur.

2° **Examen direct de Laurence. État physique.** — Alphonse Laurence est grand et fort. Sa constitution est robuste et son crâne médiocrement conformé. Comme chez presque tous les héréditaires, sa face est difforme et asymétrique, ce qui donne à l'expression générale de sa physionomie un aspect dysharmonique choquant. La moitié droite est de beaucoup plus petite que la moitié gauche. Les deux mâchoires ne se correspondent pas et ne s'obturent pas l'une l'autre : la mâchoire inférieure est proéminente et la mâchoire supérieure est en retrait. Cette disposition si défectueuse rend impossible la mastication des aliments en avant et oblige l'inculpé à refouler et à diviser seulement sur les côtés le bol alimentaire. La lèvre inférieure est large et épaisse. Le menton oblique fortement à gauche. La prononciation est incorrecte et la lecture à haute voix fait ressortir le bredouillement habituel. Le corps est très velu et le système pileux est partout en grande abondance. Le pénis est volumineux et le testicule droit plus petit que le testicule gauche. L'anus est un peu évasé, mais n'a pas la forme infundibuliforme qui est ordinairement si caractéristique chez les pédérastes passifs. Ce léger évasement en entonnoir a-t-il été autrefois plus marqué et ne tend-il pas à disparaître? C'est probable.

Alphonse Laurence, semblable à la plupart des adolescents mal équilibrés et qui portent l'estampille visible d'une fâcheuse hérédité, a subi un développement inégal. Il s'est élancé et fortifié physiquement, alors que son évolution intellectuelle restait plus que tardive.

**État intellectuel.** — L'infériorité du niveau mental de Laurence est un fait hors de toute contestation possible. Quelque complaisance que l'on mette, dans une conversation soutenue avec lui, pour l'amener à des réponses valables sur certaines données élémentaires de morale générale (le bien et le mal, le juste et l'injuste); sur les vérités et les pratiques de la religion; sur le choix d'une carrière pour un jeune homme; sur les souvenirs de l'occupation prussienne à Pontoise; sur les événements heureux et malheureux qui traversent l'existence de l'homme; sur le bonheur de posséder une famille dévouée et tendre, l'inculpé se montre d'une insouciance, d'une ignorance et d'une sécheresse qui frappent d'étonnement. Il semble qu'on lui parle une autre langue que la sienne : il répond

par une affirmation banale et niaise, ne peut porter un jugement sur rien, accepte tout, ne contredit pas, et n'arrive à avoir une opinion nette que lorsqu'il accuse le directeur, les professeurs et les élèves du collège de Pontoise. Sa dose si insuffisante de discernement, il la réserve tout entière contre ceux qui ne l'ont pas protégé, qui l'ont dépravé ou qui l'ont humilié. De sujet passif, il devient sujet actif. Il a lentement amoncelé des hontes et des rancunes et il les étale tout à coup. Il est accusé, peu lui importe, il n'en a pas souci, mais il se fait accusateur, parce qu'il a enfin l'occasion de parler et de divulguer « ses secrets ».

Le cerveau, après ce double effort de concentration prolongée et d'expansion soudaine, a épuisé toutes ses clartés disponibles et ne fournit plus rien. Une étincelle a pu jaillir, mais la demi-obscureté habituelle a reparu. Tout à l'heure Alphonse Laurence a eu la lucide indignation d'un adolescent de seize ans, et maintenant le niveau normal de son intelligence est comparable à celui d'un enfant de onze ans. Oui, au point de vue du développement mental, Alphonse Laurence est en retard de cinq ans.

3° **Les actes incriminés.** — Des circonstances d'un ordre exceptionnel affranchissent un jour le débile collégien de Pontoise. Ses parents sont absents, il est seul au logis avec la domestique Julie et il profite de cette émancipation accidentelle pour se donner des airs de maître de maison et boire de l'eau-de-vie. Il rentre ivre le 30 mars et la bonne lui dit : « Vous avez bu de l'eau-de-vie, je le dirai à votre mère. » Par le fait d'un mouvement rapide, inattendu, violent et inconscient, dont la faiblesse intellectuelle et l'intoxication alcoolique font en ce moment les frais, il se précipite sur Julie, la serre à la gorge et détermine chez elle une syncope. La fille est à terre et Alphonse Laurence, de plus en plus égaré, songe en un pareil moment à satisfaire une malade curiosité, celle de voir « comment sont faits les organes génitaux d'une femme ». Il découvre le corps de Julie, s'étend peut-être sur lui, mais porte surtout la main sur les organes de la malheureuse servante, car c'est avec la main et les ongles qu'ont été produites les petites érosions qui ont été remarquées au clitoris, aux grandes et aux petites lèvres. Julie cependant ne fait plus de mouvements. Alphonse Laurence, qui ne la croyait qu'évanouie, pense à la secourir et cherche à lui faire respirer de l'ammoniac. La mort n'avait point attendu : elle avait laissé étendu sur le parquet le cadavre d'une vierge ! Et l'auteur involontaire de cette scène de sauvagerie délicate s'affaissa à son tour et s'endormit à côté de sa victime.

L'ivresse avait glacé l'aptitude copulatrice de l'adolescent, car si une tentative régulière de rapprochement sexuel avait été essayée, pourquoi n'aurait-elle donc pas abouti ? L'hébétéude ébriouse acheva son œuvre et appela nécessairement le sommeil.

L'analyse scientifique des taches a démontré l'absence d'animalcules spermatiques. Cette révélation présente un intérêt considérable, car si les taches qui ont été constatées sur le linge de Julie étaient des taches spermatiques, *sans animalcules*, c'est qu'Alphonse Laurence, malgré sa stature vigoureuse, ne serait qu'un représentant tout à fait dégénéré de l'espèce humaine. On sait, en effet, que beaucoup d'imbéciles et la plupart des idiots sont inhabiles à la reproduction.

Les travaux modernes ont établi, d'autre part, que les familles d'aliénés s'éteignent fatalement à la quatrième génération, par le fait de la stérilité. Or, l'absence chez l'inculpé d'animalcules spermatiques révélerait un abaissement intellectuel bien plus profond encore que celui qui vient d'être signalé. — Mais il n'y a pas eu de tentative de viol.

Au bout de cinq ou six heures, Laurence se réveille, regarde autour de lui, cherche à rappeler ses souvenirs et finit par entrevoir ce qui s'est à peu près passé. Hagaré, encore stupéfié par l'alcool, il transporte le cadavre de Julie dans une autre pièce, puis il retourne boire de l'eau-de-vie et déjeune. On sonne bientôt et il va ouvrir. Deux enfants, le frère et la sœur, demandent l'aumône. Laurence attire à l'écart le jeune garçon et quoiqu'il ne remplisse aucunement la première condition physiologique obligée pour avoir des rapports de ce genre, il se met en demeure de préparer sur le jeune mendiant une tentative de pédérastie.

Ce désordre mental, cette instantanéité impulsive et ce commencement d'acte odieux constituent la justification la plus évidente des faits de la veille. Même également d'esprit, même imprévu, même absence de discernement et de volonté, même agitation alcoolique, même inertie génitale, même péril pour quiconque se présentera. Laurence n'a voulu ni violer, ni tuer Julie, ni souiller le jeune mendiant; il a obéi aveuglément aux incitations malfaisantes qui l'ont poussé à son insu à toutes les violences. Si le père et la mère de Laurence n'étaient point rentrés ce jour-là même, qui sait si leur maison n'eût pas été livrée aux flammes? Lorsqu'un garçon aussi dénué d'intelligence vient à boire deux bouteilles d'eau-de-vie en deux jours, tous les malheurs peuvent survenir.

Plus l'intellect est élevé et puissant chez un homme et plus en général la résistance à l'alcool est grande. Moins les facultés mentales sont développées et plus l'ivresse est rapide, turbulente, délirante ou terrible. La facilité étrange avec laquelle les descendants d'aliénés se grisent et déraisonnent, alors qu'ils ont bu à peine deux ou trois verres de vin pur, est un fait aujourd'hui établi de la manière la plus péremptoire. Or, dans l'espèce, on sait à quelles libations déplorables s'est livré Laurence et l'on se rend compte de la série d'attentats qu'il a si inconsciemment commis.

Le délire alcoolique greffé sur la faiblesse d'esprit a amené à la fois et rendu inexécutable un projet de pénétration; il a produit les divagations déclamatoires contenues dans les lettres qui ont été écrites le 31 mars; il a inspiré les réponses troublées, mensongères et contradictoires des premiers interrogatoires dirigés par le magistrat instructeur et il a enfin déterminé cette impassibilité et cette absence de remords qu'a montrés Laurence, au moment de sa confrontation avec le cadavre de Julie.

Il n'est pas permis de se faire scientifiquement une opinion sur l'état mental habituel de l'inculpé, avant que ce dernier n'ait éliminé l'alcool qui a produit sa fureur passagère.

Huit ou dix jours environ après les attentats des 30 et 31 mars, on a noté un retour au calme, à une lucidité relative et à quelques sentiments de regrets. Laurence est alors redevenu lui-même, c'est-à-dire le faible d'esprit que chacun sait. Mais les actes, les écrits et les paroles qui rentrent directement dans la période de l'alcoolisme aigu ne témoignent que de phénomènes délirants exceptionnellement graves et qui échappent à toute discussion. Il est vrai que la constatation elle-même de ces phénomènes a une importance majeure et qu'elle conduit aux bénéfices édictés par l'article 64 du code pénal, lequel est ainsi conçu : « Il n'y a ni crime ni délit lorsque le prévenu était en démence au temps de l'action. »

4° **Conclusions.** — 1° Alphonse Laurence présente des stigmates évidents d'hérédité morbide;

2° Il est très arriéré intellectuellement et n'a qu'une somme insuffisante de discernement;

3° Son niveau mental est comparable à celui d'un garçon de onze ans;

4° Il a été atteint d'un accès de délire alcoolique aigu les 30 et 31 mars 1876;

5° Sous l'influence de ce délire temporaire, qui aggravait singulièrement son état mental habituel, Alphonse Laurence a eu des impulsions pathologiques soudaines, inconscientes, d'une exécution immédiate, sans délibération préalable et sans connivence avec la volonté;

6° Ces impulsions ont déterminé un meurtre et des attentats qui excluent toute liberté morale et toute responsabilité légale.

LEGRAND DU SAULLE.

Paris, 18 juillet 1876.

P.-S. Alphonse Laurence a été condamné à deux ans de prison par la cour d'assises de Versailles. Tombé malade à la maison centrale de Poissy, il a été gracié par M. le président de la République. De retour dans sa famille, il est mort d'une méningite tuberculeuse.

II. — *Le collégien d'Angoulême. — Infériorité intellectuelle. — Accidents épileptiques. — Meurtre. — Acquiescement.*

Je soussigné, etc.

1° **Antécédents de Fraïche.** — Félix Fraïche est né le 27 août 1861 à Thiers (Puy-de-Dôme). Il aurait éprouvé, vers l'âge de trois ou quatre ans, de très fréquentes angines. De cinq à sept ans, il a été sujet à des manifestations nerveuses assez étranges et consistant dans des mouvements involontaires impulsifs : il brisait tout à coup, par exemple, les jouets auxquels il tenait le plus, et, pour le faire manger, il demandait qu'on lui tint les mains. Dans l'hiver, il souffrait très souvent de névralgies dentaires très douloureuses. A treize ans, il paraissait être âgé de huit ans à peine, puis sa croissance s'est très rapidement effectuée. D'une intelligence médiocre, ayant peu de mémoire, il était généralement doux, craintif, concentré, sombre, docile et laborieux. Il paraissait assez désireux de s'instruire, se conduisait bien et n'était jamais puni.

Poltron et impressionnable à l'excès, il couchait dans la chambre de son père, il poussait fréquemment des cris pendant la nuit, urinait au lit de temps en temps, avait parfois des « étouffements » et une respiration tout à fait bruyante. Jamais la lumière n'était éteinte dans la chambre à coucher.

2° **Examen direct de Fraïche. État physique.** — Félix Fraïche est grand et assez fort. Il est d'une laideur repoussante. Son crâne est mal conformé et son front est bas. Il a du strabisme convergent des deux côtés; une grande faiblesse visuelle du côté gauche et une myopie prononcée du côté droit. La pupille gauche est plus dilatée que la droite. Le nez est épaté. La lèvre supérieure est immobilisée par une paralysie congénitale; la lèvre inférieure est large et épaisse; la bouche est très grande. Les deux mâchoires ne se correspondent pas : le maxillaire supérieur est très proéminent et armé de trois incisives énormes, le maxillaire inférieur est en retrait. Cette fâcheuse disposition, qui ne s'observe guère que chez des représentants dégénérés de l'espèce humaine, permet volontiers à la salive de s'écouler. En outre, de concert avec l'immobilisation de la lèvre supérieure, elle

rend la prononciation très défectueuse en général, et, en particulier, presque impossible l'articulation des labiales.

Le jeune prévenu est asymétrique. Toute la partie gauche de la face et du corps est plus développée que la partie droite, si bien que l'ensemble de la physionomie a un aspect dysharmonique choquant. Le teint est terne et blafard, et il accuse une constitution lymphatique à l'excès, presque scrofuleuse.

Les doigts de la main gauche sont soudés jusqu'à la moitié de la seconde phalange. Or, l'on sait que la palmation n'appartient qu'aux types les plus dégradés et les plus inférieurs.

Au côté gauche de la poitrine, trois ou quatre centimètres au-dessous de la pointe du cœur, on découvre une cicatrice linéaire encore récente d'une plaie par instrument piquant et tranchant. Cette cicatrice atteste une tentative de suicide, qui n'est d'ailleurs niée par personne.

*État mental.* — Malgré tant de difformités et d'imperfections, on pourrait s'étonner au premier abord de n'avoir point devant soi un aliéné permanent ou un idiot, puisque un niveau intellectuel médiocre, très peu au-dessous de l'ordinaire, peut facilement être constaté par tout le monde. Mais en poursuivant l'examen médical avec une minutie méthodique, on est conduit aux constatations cliniques les plus importantes et les plus inattendues.

Félix Fraïche rapporte qu'il avait quelquefois de très grands maux de tête, vers les deux heures de l'après-midi; qu'il avait à ces moments-là la mémoire bien plus pénible; qu'il ressentait de temps en temps, tous les deux mois, par exemple, des petits éblouissements d'une durée très courte; qu'il sentait « le sang lui monter à la tête »; qu'il avait des *absences* d'un instant pendant lesquelles il changeait de place, ne restait pas dans la même chambre, descendait au jardin sans motifs et remontait de même, puis qu'il revenait presque aussitôt à lui, reprenait ses occupations et ne se plaignait à personne; qu'il a eu fréquemment dans la nuit des étincelles devant les yeux, des objets lumineux ou une étoile, ou bien encore « une lueur »; qu'il a entendu aussi bourdonner des abeilles, perçu le son de clochettes, de petites sonneries, et même qu'il devait avoir entendu parler, mais sans avoir saisi le sens des paroles débitées d'ailleurs à voix basse; qu'il se réveillait souvent en poussant des cris et qu'enfin il urinait au lit d'une façon irrégulière, parfois plusieurs nuits consécutives, et parfois aussi après des intervalles de six semaines, de deux mois ou de trois mois.

Les parents, qui ne soupçonnaient pas que leur fils pût être affecté d'une névrose grave, déclarent même que Félix avait souvent de la salive sanglante sur son oreiller, qu'il est tombé plusieurs fois de son lit en dormant, et qu'enfin il a été traité, dès 1874, par le bromure de potassium et par les dragées de Grimaud contre l'incontinence d'urine. Ils ajoutent qu'à une certaine époque l'incontinence nocturne d'urine a été plus de deux ans sans reparaitre.

3° *Diagnostic médico-légal.* — Il importe maintenant d'établir sur quel terrain morbide se trouve placé Félix Fraïche; eh bien, en dehors de toutes ses tares physiologiques et de toutes ses vicieuses anomalies, il est atteint de vertiges épileptiques diurnes et d'accidents épileptiques pendant son sommeil. Il l'ignore et ses parents ne s'en doutaient pas jusqu'à ce moment, mais quel est le médecin compétent qui n'interprétera pas, comme je viens de le faire, les phénomènes innocemment accusés par le jeune malade lui-même?

Des travaux scientifiques d'une valeur considérable et incontestée ont mis hors de doute, depuis quinze ans environ, l'influence des accidents épileptiques noc-

turnes non soupçonnés sur les déterminations soudaines irréflechies, les actes malfaisants impulsifs et les crimes non motivés. Il y a là une criminalité morbide spéciale, dont tous les caractères ont été dessinés et prévus. L'impulsion à l'homicide ou au suicide constitue l'un de ces caractères typiques.

En général, l'impulsion est un phénomène psychique en vertu duquel un individu est impérieusement poussé à commettre un acte. L'impulsion, si étroitement liée aux manifestations épileptiques, est d'ordinaire si brusque, si imprévue, si violente, que l'exécution de l'acte en est la conséquence nécessaire, fatale et immédiate. L'impulsion domine, fascine, éblouit, supprime la volonté, arme le bras et immole. C'est une sorte de convention mentale, qui ne laisse après elle qu'un souvenir confus ou presque nul du crime accompli.

« Quelques-uns de ces malades, ai-je écrit, se soulagent en s'en prenant aux choses et en les détruisant, en brisant, par exemple, leur montre, des glaces ou des pendules, ou bien en jetant au feu ou par la fenêtre leurs papiers, leurs livres, leur argent ou leurs vêtements. Si, dans d'aussi déplorables dispositions d'esprit, ils viennent à rencontrer un homme qu'ils soupçonnent, qu'ils accusent, et contre lequel ils ont nourri parfois des projets de vengeance, on comprend qu'il n'y ait plus de frein possible aux sentiments haineux et aux sourdes passions qui les avaient émus et retenus pendant l'état de calme et de raison: le coup est porté! »

A chaque manifestation épileptique, reparaisent les mêmes troubles intellectuels momentanés et les mêmes impulsions. La femme d'un de ces dangereux malades échappe parfois à la mort un très grand nombre de fois, mais un jour, si sa fuite est moins hâtive, elle expire sous les coups. Est-ce à dire qu'il y ait eu préméditation, dans le sens judiciaire du mot? En aucune façon. La victime a été, aux heures des crises et des emportements subits inconscients, l'invariable objectif de l'agresseur aimé et aimant. Voilà tout! La tentative criminelle est un cliché. A chaque vertige nouveau ou à chaque accident épileptique nocturne nouveau, c'est une nouvelle épreuve de ce cliché qui est tirée.

J'ignore si, dans l'espèce, Félix Fraïche aurait, antérieurement au 11 mars 1877, jeté son dévolu pathologique sur Aimée Lucaton, mais si le fait était démontré, il justifierait une fois de plus la loi clinique et médico-légale promulguée par la science.

4° *Acte incriminé.* — Je n'ai pas à reproduire la scène du crime, je veux dire du malheur, car il n'y a point eu de criminel. L'instantanéité de la détermination agressive, l'exécution immédiate, la violence extrême du coup porté, le manque d'altercation préalable et le défaut absolu de toute trace de lutte, sont les signes habituels de tout meurtre accompli par un épileptique. Félix Fraïche n'est point sorti de la ligne classique si connue: il croit qu'il a été pris tout à coup de son mal de tête, c'est-à-dire de son vertige, et il ne se souvient pas d'avoir frappé Aimée, mais il est revenu à lui au moment où la malheureuse victime — avec laquelle il avait été pour ainsi dire élevé et qu'il affectionnait comme une sœur — poussait un cri terrible! Quelques instants après, que répond-il à M. le docteur Machenaud, qui l'interroge?

« Je ne sais pas pourquoi j'ai fait cela... Je ne sais pas comment j'ai fait cela. » Après la chute à terre d'Aimée expirante, Félix, dont l'impulsion meurtrière n'est point assouvie encore, cherche à se faire du mal à lui-même, a la pensée de se jeter par la fenêtre et recule, se frappe d'un coup de poignard à la poitrine, puis

1. Legrand du Saulle, *Gazette des hôpitaux*, n° du 17 octobre 1876.

avale de l'éther. C'est alors qu'il revient à lui, tout confus, tout hébété, mais indifférent et sans remords en face du cadavre, et qu'il répond : « Je ne sais pas. »

Les annales de la science ont enregistré un nombre considérable de faits absolument analogues, *ayant des épileptiques pour auteurs*, mais alors même que ces faits n'existeraient pas, tout homme habitué à apprécier et à juger les forfaits des malfaiteurs les plus pervers dira immédiatement sans même tenir compte des éléments cliniques si peu discutables et si certains de la cause — : « L'événement déplorable du 11 mars n'est point du tout l'œuvre d'un assassin. C'est un acte absurde, non motivé et inconscient. »

En résumé :

1° Félix Fraïche présente les stigmates les plus évidents d'infériorité physique et de dégradation intellectuelle, bien qu'il ne soit ni aliéné permanent ni idiot ;

2° Il est atteint de vertiges épileptiques diurnes et d'accidents épileptiques pendant son sommeil ;

3° Ces phénomènes nerveux si graves donnent lieu à des intervalles indéterminés, à des troubles momentanés de l'intelligence, de la mémoire et de la volonté, ainsi qu'à des impulsions subites et irrésistibles, à des actes malfaisants et violents ;

4° L'acte du 11 mars 1877, commis sans aucune liberté morale, échappe à toute responsabilité pénale possible ;

5° Toutefois, comme Félix Fraïche est dangereux et qu'il aura certainement des rechutes malades identiquement semblables aux manifestations primitives, j'estime qu'il ne doit pas être rendu à la liberté et qu'il y a lieu de le recommander d'une manière spéciale à la vigilance protectrice de l'autorité administrative.

LEGRAND DU SAULLE.

Angoulême, le 1<sup>er</sup> juin 1877.

P.-S. Félix Fraïche a été acquitté par la cour d'assises de la Charente.

III. — *Tentative de parricide. — Particularités intellectuelles d'un haut intérêt. Accès antérieur de folie. — Condamnation.*

Je soussigné, médecin de l'hospice de la Salpêtrière, commis par ordonnance de M. E. Benoît, juge d'instruction près le tribunal de première instance de la Seine, à l'effet de constater judiciairement l'état mental du sieur Zurcher (Martin-Joseph-Eugène), inculpé de tentative de meurtre sur sa mère légitime, déclare avoir préalablement prêté serment entre les mains du magistrat requérant et avoir accompli ensuite ma mission en mon honneur et conscience.

Les résultats de mes investigations très multipliées se trouvent résumés dans le rapport suivant :

Zurcher, né le 2 décembre 1861, doué d'une intelligence *remarquable*, a fréquenté pendant sept ans l'école primaire communale de la rue Clignancourt, 63. Il a de lui-même une opinion ridiculement exagérée ; il méprise la société, nos institutions et nos lois ; il a soif d'argent, est profondément pervers et pousse l'esprit d'indépendance jusqu'au crime. Il a des ambitions démesurées et des instincts féroces. Il est extrêmement dangereux et est un véritable type de monstruosité morale.

Suivons-le pas à pas, dans toutes les phases de sa vie, et montrons quelles ont été ses opinions, ses doctrines et ses tendances.

Zurcher déclare que l'on n'acquiert à l'école primaire qu'une instruction sans aucune utilité immédiate. « L'enseignement scientifique, dit-il, en raison de son importance, devrait être très précis et très mesuré. L'enseignement professionnel, par contre, devrait être encyclopédique. On devrait apprendre à l'élève toutes les principales opérations des travaux industriels. Or, l'enseignement professionnel n'existe encore dans aucune école, de sorte que la carrière des générations contemporaines est soumise à toutes les capricieuses circonstances du hasard. » Il se plaint amèrement de n'avoir pas appris le travail professionnel « celui de l'être qui a conscience de sa supériorité et qui ne craint ni la misère ni le joug. »

Si défavorable qu'ait été, selon lui, ce régime de l'école primaire, Zurcher n'en obtint pas moins le certificat d'études primaires et même une bourse de cent francs de la caisse d'épargne de Paris.

Placé comme apprenti employé de commerce dans une grande maison de commerce de la rue des Jeûneurs, puis comme apprenti typographe dans deux imprimeries, il constate que l'apprenti est exploité, qu'il n'y a pour lui que des corvées et pas d'argent, et il s'éloigne.

Son père, ébéniste en pianos, le prend avec lui et cherche à lui apprendre son état, mais il s'éloigne encore au bout de quelques mois, entend travailler seul et entre successivement dans un grand nombre de maisons. C'est ainsi qu'on le trouve chez un fabricant de malles, dans une grande usine d'ouvrages en fer, chez un découpeur de papiers, un marchand de cannes, un oiseleur, un peaussier. Aucun de ces métiers ne se trouvait conforme à ses secrètes capacités. Ses gains furent toujours misérables et oscillèrent entre vingt et quarante sous par jour.

L'esprit d'indépendance se développe avec une force peu ordinaire. Zurcher avait autrefois pris en exécution le joug de l'école : le voici maintenant qui songe aux moyens de s'affranchir du joug du patron, des angoisses du mercenaire, des avanies de la servitude. « La nature, dit-il, n'est-elle donc pas plus généreuse que la civilisation ? » Ce problème le tourmente et il reconnaît qu'il n'y a que deux moyens de le résoudre : le travail persévérant et les actes criminels.

Le travail, en 1882, est un bien pauvre moyen pour réussir. Reste le crime, mais l'embarras est grand.

Zurcher aurait aimé accomplir un vol, mais il n'a pas trouvé le moyen d'échapper aux recherches de la police. Il a trouvé l'occasion de se faire voleur et il ne l'a pas saisie. Étant employé chez un patron qui avait en lui la plus entière confiance, et qui lui faisait opérer des recouvrements, il a parfois touché plus de mille francs. Cette somme lui paraissait considérable et il a été tenté. Il aurait fallu prendre la fuite, et il n'a pas volé.

Il déclare que son père lui rendait la vie difficile, qu'il lui reprochait de gagner très peu, d'être un vaurien et qu'il le menaçait de la maison d'éducation correctionnelle. Il conçoit pour son père une sombre aversion, se met à courir les aventures, commet à Rouen un minime vol à l'étalage, reste quinze jours en détention préventive, est réclamé par sa mère et bénéficie d'une ordonnance de non-lieu.

Revenu à Paris, il entre chez un fabricant de nécessaires, chez un fabricant d'articles de lampisterie, puis il se remet en apprentissage aux côtés de son père, mais il ne travaille le bois qu'à contre-cœur. Du reste, il n'aime ni le bois, ni la corne, ni l'écaille, ni la nacre, ni l'os : c'est le métal qui a ses préférences.

Zurcher a parfois un regard étrange, scrutateur, menaçant, flamboyant, terrible.